

### **3.100 Bancs de reproduction de poissons de récif**

RAPPELANT la Résolution 2.21 *Le Sous-programme de l'UICN pour le milieu marin*, adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) ;

PRENANT ACTE de l'Article 6.8 du *Code de conduite pour une pêche responsable* de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) consacré à la protection des frayères, du texte du *Plan d'application* du Sommet mondial pour le développement durable (Johannesburg, 2002) qui appelle à instaurer des saisons/zones de fermeture pour la protection des frayères et des périodes de frai et, sous l'égide de la Convention sur la diversité biologique, à promouvoir la protection adéquate des zones importantes pour la reproduction, telles que les frayères et les zones d'alevinage, et la restauration de ces régions et d'autres habitats importants pour les ressources biologiques marines ;

NOTANT que lorsque les bancs de reproduction<sup>1</sup> de poissons de récif sont lourdement exploités, on a souvent observé des déclinés importants des populations de poissons de récif concernées ;

SACHANT que de nombreux bancs de reproduction exploités déclinent et que certains pourraient avoir totalement disparu ;

PRÉOCCUPÉ par l'expansion de l'exploitation des bancs de reproduction de poissons de récif dans différentes régions du monde ;

PRÉOCCUPÉ EN OUTRE par les incidences écologiques et socio-économiques impressionnantes que pourraient avoir ces formes d'exploitation ;

CONSIDÉRANT que les bancs de reproduction de poissons contiennent de nombreuses espèces de poissons de récif et pourraient avoir une importance critique pour la persistance des populations de ces espèces, des pêches qui les ciblent et des communautés humaines qui en dépendent ;

CONSIDÉRANT EN OUTRE que les bancs de reproduction sont considérés comme des sources vitales de larves de poisson et que leur protection permet la reconstitution naturelle et la résilience à l'échelle de l'écosystème ;

CONSCIENT que pour survivre, de nombreux bancs de reproduction de poissons de récif ont besoin de mesures de protection de toute urgence ;

**Le Congrès mondial de la nature, réuni du 17 au 25 novembre 2004 à Bangkok, Thaïlande, pour sa 3e Session :**

1. PRIE INSTAMMENT les gouvernements de mettre en place des programmes de gestion durable pour maintenir et protéger les poissons de récif et leurs bancs de reproduction, comprenant une gamme de mesures spatiales et saisonnières pouvant être adaptées aux circonstances et besoins locaux.
2. DEMANDE aux organisations internationales et régionales de gestion des pêches ainsi qu'aux organisations non gouvernementales (ONG), de prendre des mesures pour promouvoir et faciliter la conservation et la gestion des bancs de reproduction de poissons, notamment par une sensibilisation aux valeurs écologiques, économiques et sociales à long terme des bancs de reproduction.

<sup>1</sup> Les bancs de reproduction sont des regroupements ou des rassemblements d'adultes reproducteurs actifs qui se forment brièvement, dans le seul but de la reproduction (= frai), souvent à des moments et dans des lieux extrêmement prévisibles chaque année et qui sont donc particulièrement vulnérables à des pressions élevées de la pêche ; pour de nombreuses espèces, ces bancs sont la seule possibilité

de frayer dans une année et pourraient donc être vitaux pour la persistance de la population.